



ÉCOLE Clair-Soleil

Renseignements généraux concernant le fonctionnement de l'école

363, rue Laure-Conan, Lévis (Québec)
G7A 3K9 Téléphone : 418 834-2473
clair-soleil@cssdn.gouv.qc.ca

cssdn.gouv.qc.ca/clairsoleil

2025-2026



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Personnel administratif

Directrice : Nancy Roy
Service de garde : Marie-Hélène Lavallée, responsable
Karine Ouellet, classe principale

Secrétaires administratives :

Virginie Langlois et Nicole Hébert

Service de garde :

418 834-2473 poste 67540
Responsable du SDG : poste 67541
Télécopieur : (418) 831-6671
service-garde.clair-soleil@cssdn.gouv.qc.ca

Préposé à l'entretien :

François Beaudry

Les services complémentaires

Psychoéducatrice : Marie-Soleil Bolduc
Orthopédagogues : Nathalie Lacasse
et Claudia Guillemette
Infirmière : Amélie Drouin

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE

1.1 Horaire des classes

Précolaire

8 h 00 à 11 h 15
12 h 50 à 14 h 17

Primaire 1^{er} et 2^e cycle

7 h 50 à 11 h 15
12 h 50 à 15 h 15



Par mesure de sécurité, les élèves **qui ne fréquentent pas le service de garde ne peuvent pas** se présenter sur la cour de l'école avant l'heure prévue pour la surveillance par les enseignants soit :

Le matin 7 h 35

Le midi 12 h 40

Il est très important **d'arriver à l'heure** pour que votre enfant soit prêt dès le début des cours soit à 7 h 50 le matin et à 12 h 50 en après-midi.

1.2 Horaire du service de garde

Précolaire

7 h 00 à 8 h 00
11 h 15 à 12 h 40
14 h 07 à 18 h 00

Primaire 1^{er} et 2^e cycle

7 h 00 à 7 h 35
11 h 15 à 12 h 40
15 h 15 à 18 h 00

1.2.1 Accueil au service de garde

Entre 7 h 00 et 7 h 25 : l'accueil des enfants se fera par la porte située du côté du stationnement de l'école.

Entre 7 h 25 et 8 h 00 : l'accueil des élèves de préscolaire se fera dans la grande cour de l'école.

Entre 7 h 25 et 7 h 45 : l'accueil des élèves du primaire se fera dans la grande cour de l'école.



1.3 Horaire du secrétariat

Lundi au vendredi :

de 7 h 30 à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h 30

2. RETARDS, ABSENCES ET DÉPART

Pour aviser l'école d'un retard ou d'une absence de votre enfant, vous devez utiliser la plateforme **Mozaïk Portail** ou l'application mobile **MParent (Mozaïk)**. <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/> À noter qu'il vous est possible d'aviser d'un retard ou d'une absence à venir.

Si votre enfant est absent et que vous n'avez pas avisé l'école, vous recevrez une notification de son absence et vous devrez aller motiver son absence sur Mozaïk.

2.1 Absences pendant les périodes d'évaluations

2.1.1 Examens du MEES ou du CSSDN de fin de cycle

Il est impossible pour l'école de modifier les dates officielles d'évaluation du MEES et du CSSDN. Il est donc obligatoire que les élèves soient présents à l'école pendant ces périodes.

2.1.2 Absences pour des périodes prolongées autres que pour des motifs de santé ou de forces majeures

Si un enfant s'absente pour participer à une compétition sportive ou à un voyage, il doit en aviser l'école **et** le service de garde. À noter que ce type d'absences ne pourra pas être crédité par le service de garde. De plus, le parent ne peut exiger que le travail prévu lui soit fourni à l'avance ou que les examens soient repris.

2.2 Départ des élèves

Si un parent doit venir chercher son enfant pendant les heures de classe, il doit se rendre à la porte du secrétariat (porte #1).

Lorsqu'un parent vient chercher son enfant pour la fin des classes, le midi ou le soir, il est important qu'il attende la fin des cours et qu'il demeure à l'extérieur de l'école devant le secrétariat.

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il n'est pas possible de venir chercher votre enfant entre 15 h 00 et 15 h 25, à moins d'exception.



3. MODIFICATION POUR LE SERVICE DE GARDE

3.1 Pendant la journée (changement pour le midi ou le soir)

Le parent doit aviser le service de garde **avant 10 h.**
418-834-2473 #1

3.2 Changement de fréquentation

Le parent **doit** aviser le service de garde par écrit, et ce, **une semaine avant** la date demandée par courriel : service-garde.clair-soleil@cssdn.gouv.qc.ca



4. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

4.1 Silence

Durant **les heures de cours**, les déplacements à l'intérieur de l'école doivent se faire **en silence** pour permettre à tout le monde de travailler dans un environnement propice aux apprentissages.

4.2 Visiteurs dans l'école

Par mesure de sécurité, il est interdit à tout adulte non autorisé de circuler librement dans les corridors. Tout visiteur doit entrer dans l'école par la porte principale donnant sur le secrétariat.

5. TRAVAUX, DEVOIRS ET LEÇONS

Les parents doivent s'assurer que leur enfant s'acquitte avec soin de ses travaux et de ses leçons dans les délais prévus et annoncés.



6. TENUE VESTIMENTAIRE

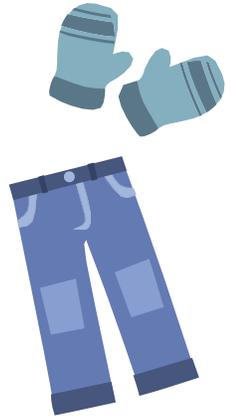


7.1 Règles générales

Deux paires de chaussures sont requises : une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. À noter que les chaussures doivent être bien adaptées aux activités sportives. Les élèves doivent porter des souliers non marquants, sans roulette et porter leurs **chaussures attachées en tout temps**.

Une tenue vestimentaire décente et adéquate selon la saison est requise :

- pantalons, robes ou jupes qui cachent les sous-vêtements et qui ont une longueur de plus du $\frac{3}{4}$ de la cuisse;
- chandails, gilets, t-shirts et robes qui sont opaques, qui couvrent l'épaule et qui cachent l'abdomen et la poitrine;
- aucun vêtement ou accessoire associé à la violence ou autre thématique pouvant être jugé inadéquat dans un milieu scolaire ne sera toléré.



Considérant la quantité de vêtements perdus chaque année, nous vous recommandons de bien les identifier en incluant les accessoires, les bottes et les souliers.

7.2 Vêtements d'extérieur

L'élève doit s'habiller pour jouer à l'extérieur pendant une longue durée. Les pantalons de neige ou les pantalons imperméables sont requis tant qu'il y a de la neige sur la cour. Il en est de même pour les bottes qui sont requises durant toutes les saisons froides et lors des jours de pluie.

Un enfant qui se présente à l'école habillé de façon non adéquate, en fonction de la température, peut être tenu de rester à l'intérieur ou ne pas avoir accès à certaines aires de jeux.

7.3 Vêtements d'éducation physique

Le port d'un chandail à manches courtes, d'une paire de pantalons courts type soccer et d'espadrilles à semelle blanche ou non marquante est obligatoire pour participer aux cours d'éducation physique. Pour les élèves du préscolaire, uniquement le chandail et les espadrilles sont nécessaires.

Les vêtements d'éducation physique doivent être identifiés au nom de l'enfant et rangés dans un sac en tissu.

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux (incluant les montres) est interdit pour la pratique d'activités physiques

7.4 Vêtements de rechange

Il est conseillé à tous les élèves, préscolaire à 5^e année, d'avoir des vêtements de rechange à l'école.



8. PUBLICITÉ

Après entente avec les membres du conseil d'établissement, il a été convenu que l'école ne distribuerait, par l'intermédiaire des élèves, que la publicité (les programmes de sensibilisation, les concours, les invitations) provenant des organismes à but non lucratif.

9. UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école.
L'utilisation de Youtube est interdite par les élèves.

10. MATÉRIEL

10.1 Jouets et objets personnels à l'école

À moins d'obtenir une autorisation écrite d'un membre de l'équipe-école, il est interdit d'apporter des jeux ou des objets personnels à l'école.

10.2 Matériel mis à la disposition des élèves

Les élèves sont responsables du matériel que l'école met à leur disposition : manuels scolaires, dictionnaires, livres de bibliothèque, etc. Les parents devront donc payer le coût de remplacement ou de réparation du matériel perdu ou brisé.

10.3 Objets perdus

Les vêtements, chaussures et objets perdus sont déposés dans les vestiaires ou près du gymnase de l'école. Les vêtements non réclamés et non identifiés sont remis à un organisme d'entraide.

11. TRANSPORT

Pour toute information, communiquer au numéro (418) 838-8310 ou par courriel à st@cssdn.gouv.qc.ca.



LES COLLATIONS 2025-2026

La collation est nécessaire chez l'enfant, car elle permet de compléter les repas. Il faut garder en tête que la collation doit fournir l'énergie et être nutritive sans couper l'appétit pour le repas suivant.

Plein d'idées nutritives : <https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>



FRUITS ET LÉGUMES

- Fruits frais
- Fruits séchés
- Compote de fruits sans sucre
- Légumes frais
- Jus de légumes



ALIMENTS PROTÉINÉS

- Fromage (en cube, en grain, en tranche, à effiloquer...)
- Lait
- Yogourt
- Yogourt à boire
- Fromage frais
- Boisson de soya
- Pois chiches rôtis
- Trempette d'houmous



PRODUITS CÉRÉALIERS

- Craquelins (privilégier à grains entiers)
- Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz
- Muffin, galettes ou barre fait maison
- Galette de riz
- Barre tendre (non enrobée de chocolat)

*ATTENTION ! En raison des cas d'allergies, toutes les collations doivent répondre au critère: SANS NOIX, SANS ARACHIDE. Pour les collations commerciales, le logo sans arachide doit être présent.

LES RÈGLES DE VIE

La meilleure façon de préparer votre enfant à respecter les règles de vie de l'école, c'est de lui faire prendre conscience de l'importance qu'elles ont pour lui et pour les autres. Il va de soi que l'implication et le soutien des parents sont essentiels. L'enfant doit sentir qu'il y a une cohérence et une complicité entre l'école et la maison. Ce faisant, nous lui fournirons les moyens qui lui permettront de définir dès maintenant les balises propres à toute vie sociale.

La gestion positive des comportements

Il est très important d'offrir des renforcements positifs aux élèves qui respectent les règles et de procéder à des rappels pour ceux qui les oublient. Ce sont les mécanismes d'intervention utilisés le plus souvent par le personnel de l'école. Elles suffisent à corriger la situation la plupart du temps.

Avis de comportement

Il existe quatre avis de comportements, les parents en seront informés via 

Catégories

Critères des descripteurs

Catégories	Critères des descripteurs
 Couleurs correspondantes dans le diagramme	 Comportements positifs <ul style="list-style-type: none">- Toute amélioration ou tout geste positif effectué par l'élève.- L'intention est d'augmenter l'estime de soi et la confiance.- La reconnaissance des bons comportements favorise la répétition de ceux-ci.
	 Comportements à surveiller <ul style="list-style-type: none">- Le comportement nécessite une intervention ou des mesures d'aide.- Il nécessite aussi un accompagnement si les comportements sont répétitifs.- Il réfère au processus de développement de l'organisation et de l'autonomie de l'élève (méthodologie).- Il peut faire référence à des difficultés attentionnelles.- Il réfère souvent à des comportements à caractère non volontaire.- Ces comportements ont besoin d'être modelés et éduqués et font l'objet d'apprentissages.
	 Comportements à modifier <ul style="list-style-type: none">- Le comportement nécessite une intervention.- Il réfère à une attitude déplacée et délibérée ou à un comportement inadéquat.- La répétition du comportement doit être prise en considération (la gradation peut être suivie par les protocoles automatisés).- L'intervention qui suivra devra prendre en considération la fréquence, la constance, l'intensité et la durée du comportement.
	 Comportements à risque <ul style="list-style-type: none">- Le comportement nécessite une intervention obligatoire et systématique.- Il transgresse des lois ou des conventions sociales.- Le geste présente une atteinte à l'intégrité ou à la sécurité.

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec 



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

RÈGLE DE LA COUR D'ÉCOLE

À Clair-Soleil, on veille à ton rayonnement.



Règles

Les balles de neige

- Il est permis de lancer des balles de neige **uniquement** dans la zone désignée.

Les forts

- La construction est un travail coopératif. La neige est à tout le monde.

Les montagnes de neige

- Le jeu du roi de la montagne et d'autres formes de bousculades sont dangereux donc, interdits.
- Les cavernes et les tunnels ne sont pas sécuritaires donc, interdit.

Le bloc psychomoteur

- Les jeux de poursuite sont interdits (tag, fish, etc.) dans cette zone.

Les jeux de ballons-poing

- Les installations sont conçues uniquement pour le jeu de ballons-poing.

Les glissades

- Avant de glisser je m'assure que la glissade est dégagée

Trottinette

- Je porte un casque

Le pilli-polo et le hockey

- Aucun contact
- Je porte un casque pour jouer au hockey.

Je prends bien soin du matériel et je le range à la fin.

En tout temps, je m'amuse et je ris !





CODE DE VIE

À Clair-Soleil, on veille à ton rayonnement.

Respect **J'adopte** un comportement respectueux envers tous et envers le matériel.

Pourquoi

Pour ne pas me blesser ou blesser les autres

Pour avoir de belles relations avec les autres

Pour avoir du matériel qui me permet de vivre de belles activités

Comment

Je fais preuve de politesse et de gratitude

Je prends ma place et je laisse de la place aux autres.

J'agis de façon sécuritaire

Je prends soin de mon matériel et de ce qui m'est prêté.

Engagement **Je m'engage** dans ma réussite éducative.

Pourquoi

Pour mieux apprendre

Pour vivre des réussites

Pour être fier de moi

Comment

Je fais la tâche que l'on me demande

Je me mets rapidement à la tâche

Je m'implique avec une attitude positive, je participe activement

Je comprends que les erreurs font partie de l'apprentissage

Entraide **Je collabore** avec les adultes et les autres élèves de l'école.

Pourquoi

Pour créer un climat de classe calme, pour favoriser l'apprentissage et le travail.

Comment

Je demande de l'aide lorsque j'en ai besoin et j'accepte l'aide qui m'est proposée.

Je travaille en équipe harmonieusement avec les autres élèves.

MESURES D'ENCADREMENT

Les mesures de soutien, de réparation et d'encadrement suivantes sont énumérées à titre indicatif. Elles seront proposées, en lien avec le comportement, selon le jugement des intervenants.

MESURES DE SOUTIEN	MESURES DE RÉPARATION	MESURE D'ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Repères visuels • Modelage du comportement • Rappel des comportements attendus • Retour sur le comportement • Feuille de route • Contrat d'engagement • Messages aux parents • Rencontre avec le parent • Rappel de la règle et informer l'élève de la conséquence si un non-respect • Récréation guidée • Collaboration avec les parents • Programme d'habiletés sociales • Rencontre avec TES et/ou direction • Élaboration d'un plan d'action • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Soutien par un pair • Moyen de décompression • Outils de gestion du temps • Jeux organisés obligatoires • Déplacements supervisés • Contrats et ententes entre les individus • Expressions des émotions entre les élèves impliqués • Fiche descriptive du comportement attendu • Illustrer la règle <p><i>Autres interventions jugées pertinentes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses verbales • Excuses écrites • Rendre un service • Remplacer, réparer le matériel brisé • Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre • Pair aidant • Travaux communautaires (ex: ramasser ou nettoyer ses dégâts) • Reprise de temps • Contrat d'intégration • Travail de recherche • Travail de réflexion • Préparer une affiche • Ramasser les objets que j'ai laissés traîner • Avouer ses erreurs • Rendre service à l'élève à qui j'ai fait du tort • Trouver des moyens alternatifs qui me permettront de poser des gestes positifs <p><i>Autres interventions jugées pertinentes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion supervisée par l'adulte • Arrêt d'agir • Brève sortie de classe • Avertissement écrit • Reprise de temps perdu • Reprise de travail • Collaboration avec les parents • Récréations guidées • Retrait de la classe • Confiscation du matériel • Déplacement supervisé • Rectification de l'habillement • Travail de réflexion • Feuille de route • Suivi à l'agenda • Élaboration d'un plan d'intervention • Pauses supervisées • Suspension interne et/ou externe • Grille de prévention active <p><i>Autres interventions jugées pertinentes</i></p>



Charte numérique CSSDN



Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

CIVILITÉ AU PRIMAIRE

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.



Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habilités et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

- **DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?**
Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.
- **AU SERVICE DE GARDE ?**
Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.
- **DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?**
Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500
SAINT-AGAPIT : 418 888-0500
SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES • Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez être assisté en communiquant avec M. Rémi Houde, au **poste 80516** ou écrivez à l'adresse intimidation@cssdn.gouv.qc.ca.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**,
M^{me} Véronique Lessard
poste 52003;
- **un changement ou un transfert d'école**,
M. François-Michel Bonneau-Leclerc
poste 52007;
- **les cours d'été**
M^{me} Christine Pilote
poste 52018;
- **le camp d'été en anglais**
M^{me} Johanne Bergeron
poste 52021;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)**
M^{me} Sonia Bourget
418 838-3398.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général :
 - au **poste 55015;**
 - par courriel à l'adresse suivante : sg@cssdn.gouv.qc.ca.
- Pour le protecteur de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - au **poste 51010;**
 - par courriel à l'adresse suivante : protecteur.eleve@cssdn.gouv.qc.ca.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site cssdn.gouv.qc.ca;
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte X (@CSSNavigateurs).

PROCÉDURE SUIVIE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.

C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.

- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison

qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Internet, la page Facebook et le compte X du CSSDN.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Vision

À Clair-Soleil,
on veille à ton
rayonnement.

Mission

Permettre à l'élève d'acquérir
les compétences du 21^e siècle
et ainsi, développer son plein
potentiel afin de devenir
un bon citoyen de demain.

Valeurs

Respect
Engagement
Aide

ADHÉSION AUX RÈGLES ET POLITIQUES DE L'ÉCOLE 2025-2026

Le code de vie, les règles de la cour d'école et les politiques s'appliquent lors des activités régulières de l'école, lors des sorties scolaires, lors des activités spéciales, lors des activités parascolaires ainsi qu'au service de garde.

Avec mes parents, j'ai lu et j'ai compris les règles et les procédures de mon école.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

J'ai pris connaissance des règles et des procédures de l'école et je m'engage à encourager les bons comportements de mon enfant.

Signature du parent : _____ Date _____



150, rue Plante, Lévis (Québec) G7A 2N9
Téléphone : 418 834-2473 poste 0
clair-soleil@cssdn.gouv.qc.ca

cssdn.gouv.qc.ca/clairssoleil